



Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique



Réf.: SCBD/STTM/JM/JL/SGa/65784

12 décembre 2008

NOTIFICATION¹

Demande de présentation de points de vue et / ou de l'information scientifique sur les impacts des pratiques de pêche destructrices, non durables, illicites, non déclarées et non réglementées ainsi que la fertilisation et l'acidification des océans sur la diversité biologique marine

Madame / Monsieur,

Lors de sa neuvième réunion, la Conférence des Parties (COP) a prié le Secrétaire exécutif, en collaboration avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, les Parties, les autres gouvernements et les organisations concernées, de compiler et de résumer les informations scientifiques disponibles sur les impacts des pratiques de pêche destructrices, non durables, illicites, non déclarées et non réglementées (INN) sur la diversité biologique marine et les habitats (décision IX/20, paragraphe 2).

À la même séance, le Secrétaire exécutif a également été prié de solliciter des points de vue des Parties et d'autres gouvernements, et, en consultation avec l'Organisation maritime internationale, d'autres organisations et des communautés autochtones et locales, de rassembler et de synthétiser les informations scientifiques disponibles sur les potentiels impacts anthropiques directs de la fertilisation des océans sur la diversité biologique marine (décision IX/20, paragraphe 3).

De même, le Secrétaire exécutif, en collaboration avec les Parties, les autres gouvernements et les organisations concernées, a été prié de compiler et de résumer les informations scientifiques disponibles sur l'acidification des océans et ses conséquences pour la diversité biologique marine et les habitats; elle est identifiée comme une menace potentiellement grave aux coraux d'eau froide et autre diversité biologique marine (décision IX/20, paragraphe 4).

La Conférence des Parties a demandé de rendre la compilation d'informations, tel que décrite ci-dessus, disponible pour examen à la 14e session de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques.

En réponse à cette demande, le Secrétaire exécutif invite les Parties, les autres gouvernements, les organisations concernées et les communautés autochtones et locales à fournir des points de vue et / ou de l'information scientifique sur les sujets énumérés ci-dessus au Secrétariat (secretariat@cbd.int ou fax

¹ Cette traduction n'est pas officielle, c'est une courtoisie du Secrétariat.

Aux Points focaux de la CBD et du SBSTTA, autres gouvernements, organisations pertinentes et communautés autochtones et locales



ONE NATURE · ONE WORLD · OUR FUTURE
COP 9 MOP 4 Bonn Germany 2008



+1-514-288-6588) dans les meilleurs délais, mais **au plus tard le 31 mars 2009**. L'information peut être présentée dans n'importe quel format approprié.

Veillez agréer, Madame / Monsieur, mes salutations distinguées.

Ahmed Djoghlaif
Secrétaire exécutif